

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION

LE 14 AVRIL 2026 à 19 h 15 ET À 19 h 20

Sur les projets de règlements R-2026-201-1 et R-2026-021-1

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 mars 2026, le Conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

Règlement **R-2026-201-1** intitulé « **Règlement modifiant le Règlement R-2025-201 sur les dérogations mineures afin d'ajouter une disposition de zonage pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure** » ; et

Règlement **R-2026-021-1** intitulé « **Règlement modifiant le Règlement R-2006-021 sur la salubrité et l'entretien des logements afin de modifier le titre du règlement et d'ajouter des dispositions concernant les immeubles patrimoniaux** » ; et

2. Les assemblées publiques de consultation auront lieu le 14 avril 2026 à 19 h 15 pour le règlement R-2026-201-1, et à 19 h 20 pour le règlement R-2026-021-1, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de ces assemblées, le maire expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Les projets de règlements R-2026-201-1 et R-2026-021-1 visent tout le territoire de la Ville.
4. Lesdits projets de règlements ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.
5. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, aux heures de bureau.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 2 avril 2026.

ANNIE RIENDEAU, greffière